# **Ordonnance de prévention : Bijoutier-joaillier**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Dégager et ranger son espace de travail
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche
* Varier les postures de travail

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Alerter en cas de dysfonctionnement du système d'aspiration
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques

Protégez-vous des poussières :

* Nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées
* Nettoyer son poste de travail au fur et à mesure de l'avancement de l'usinage
* Porter systématiqment un masque de protection respiratoire de type FFP3 (empoussièrement, nettoyage)

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Ranger les outils coupants, tranchants systématiquement après utilisation
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Rincer 10 minutes à l'eau courante froide en cas de brûlure puis protéger
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 22/06/2025